

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 5 juin 2023, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux
Siège #2 - Rémi Beaudoin
Siège #3 - Diane Rancourt
Siège #5 - Claude Goulet
Siège #6 - Renaud Gosselin
Est absent:
Siège #4 - Patrick St-Pierre

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et greffière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

23-076

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: Diane Rancourt
Et appuyé par: Claude Goulet
Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er mai 2023
- 4 - ADOPTION DES COMPTES
 - 4.1 - Dépenses et salaires de mai 2023
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - LECTURE DU COURRIER
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Dépôt du rapport résumé des états financiers 2022 par M. le maire
 - 7.2 - Location de terrain Sogetel
 - 7.3 - Autorisation de signature – Entente de gestion des appels 9-1-1
 - 7.4 - Opposition à la privatisation des bureaux de poste
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Engagement de crédits: Transport et Hygiène du milieu
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Accord de dérogation mineure au 174 rue Principale
- 13 - LOISIRS & CULTURE
 - 13.1 - Engagement de crédits: Loisirs et autres
 - 13.2 - Nomination d'un responsable de la culture et des arts
 - 13.3 - Ajustement de salaire Cindy Bernier
- 14 - VARIA
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-077

3.1 - Séance ordinaire du 1er mai 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Claude Goulet

Et appuyé par : Rémi Beaudoin

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

23-078

4.1 - Dépenses et salaires de mai 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 157 739,97\$ plus 22 346,06\$ en salaires pour la période 5 de 2023.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23-079

7.1 - Dépôt du rapport résumé des états financiers 2022 par M. le maire

M. le maire fait état du résultat de l'année financière 2022 qui vient de se terminer.

Il est proposé par: Claude Goulet

Et appuyé par: Diane Rancourt

QUE le rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2022 soit publié dans le journal Notre Milieu.

ADOPTÉE

23-080

7.2 - Location de terrain Sogetel

ATTENDU QUE la cie Sogetel requiert un terrain pour l'entreposage temporaire de bobines de câbles;

Il est proposé par: Claude Goulet

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE la Municipalité accepte de louer pour 200\$/an l'espace stationnement de l'avenue Industrielle, et ce, rétroactif à partir du 1^{er} octobre 2022.

ADOPTÉE

M. Francis Bélanger, maire se retire de la présente résolution mentionnant un conflit d'intérêts.

23-081

7.3 - Autorisation de signature – Entente de gestion des appels 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

Il est proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Claude Goulet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

De transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

ADOPTÉE

23-082

7.4 - Opposition à la privatisation des bureaux de poste

ATTENDU QUE nous jugeons important que le moratoire de 1994 sur la fermeture des bureaux de poste soit respecté;

ATTENDU QUE les services postaux sont un service public et appartiennent à tous les Canadiens;

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Rémi Beaudoin

QUE la Municipalité de Courcelles interpelle la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement à Ottawa afin que la privatisation ne soit pas une option.

ADOPTÉE

Mme Diane Rancourt se retire de la présente résolution, mentionnant un conflit d'intérêts. M. Claude Goulet s'oppose à cette résolution.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

23-083

9.1 - Engagement de crédits: Transport et Hygiène du milieu

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Rémi Beaudoin

QU'une dépense de 10 000\$ soit autorisée pour carburant, de 15 000\$ pour réparations d'asphalte, de 1 500\$ pour bordures de ciment à l'aréna, de 5 000\$ pour abattre les arbres dans l'emprise route de la route du 4e rang et de 3 055\$ pour un programme de routes de rinçage du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

23-084

12.1 - Accord de dérogation mineure au 174 rue Principale

ATTENDU que la distance latérale proposée (rue Champlain) sera d'un minimum de 3 mètres;

ATTENDU que l'alignement de la façade du gazebo respectera l'alignement avec le bâtiment voisin situé sur le lot 4 023 269;

ATTENDU que la superficie et l'aménagement de la propriété laissent très peu d'espace disponible pour permettre la construction;

ATTENDU que l'ensemble de la propriété demeure harmonieux et ne cause aucun préjudice sérieux au voisinage immédiat;

ATTENDU que la demande n'affecte pas l'usage ni la densité du sol ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU jugent que cette demande est mineure ;

Il est proposé par: Renaud Gosselin
Et Appuyé par: Diane Rancourt
QUE le conseil autorise la dérogation mineure demandée pour le 174 rue Principale.

ADOPTÉE

13 - LOISIRS & CULTURE

23-085

13.1 - Engagement de crédits: Loisirs et autres

Il est proposé par: Rémi Beaudoin
Et appuyé par: Diane Rancourt
QU'une dépense de 7 600\$ + taxes soit autorisée pour l'achat et l'installation de 2 thermopompe à l'aréna, de 225\$ pour nettoyage de tapis à l'Hôtel de Ville, de 360\$ pour réservation d'une table pour souper d'employés le 4 novembre à l'aréna et coût du permis de boisson pour l'évènement dont les profits seront investis dans nos sentiers de skis de fond et qu'une dépense de 20 000\$ soit autorisée pour faire un terrain de soccer.

ADOPTÉE

23-086

13.2 - Nomination d'un responsable de la culture et des arts

Proposé par: Claude Goulet
Appuyé par: Diane Rancourt
QUE M. Renaud Gosselin soit nommé responsable de la culture et des arts et par le fait même, siège au comité Art, Culture et Patrimoine de Courcelles.

ADOPTÉE

23-087

13.3 - Ajustement de salaire Cindy Bernier

CONSIDÉRANT les tâches demandées à Mme Cindy Bernier, responsable aux loisirs;

Il est proposé par: Renaud Gosselin
Appuyé par: Diane Rancourt
QUE le salaire de Mme Cindy Bernier soit ajusté à compter de ce jour.

ADOPTÉE

14 - VARIA

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Renaud Gosselin
Et appuyé par: Diane Rancourt
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 22h10.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./greffière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./greffière